

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché :

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE
DE MAI 2019 A FIN AVRIL 2020, renouvelable 3 fois

A – Le Maître d’Ouvrage :

COMMUNE DE SAINTE CATHERINE

Place de la république 62223 SAINTE CATHERINE tel 0321606475 fax 0321582984

Courriel guichet@sainte-catherine.fr

Personne responsable du marché :

Monsieur Alain VAN GHELDER, Maire de Sainte-Catherine

Le signataire est le représentant de la collectivité compétent par délégation pour signer le marché.

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements :

Monsieur Olivier CREPEL, DGS de la commune de Ste Catherine (0321606475)

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

Mme le Receveur municipal - Trésorerie d'Arras Banlieue (0321508888)

Imputation budgétaire : **C/ 615231 fonctionnement**

B – Le contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse*)

N° de SIREN :

Code APE :

N° RC ou RM :

Après avoir pris connaissances du règlement de consultation :

1. Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous ⁽¹⁾ :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*rayez les mentions inutiles*):

Cette offre, exprimée en euros, porte sur :

- **sur l'ensemble des travaux, fournitures ou prestations de services :**

Montant hors TVA : €

Taux de la TVA : €

Montant TTC : €

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Compte ouvert au nom de :

RIB Code Banque : **Code guichet :** **N° Compte :** **Clé :**

IBAN :

RIB à joindre.

3. Mode de règlement : virement administratif

4. Délai maximum de paiement - taux des intérêts moratoires.

Le délai maximum de paiement = réglementaire. *Date de début du délai = réception en mairie.*

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

5. Bénéfice de l'avance forfaitaire:

je ne renonce pas au bénéfice de l'avance forfaitaire

je renonce au bénéfice de l'avance forfaitaire

Le bénéficiaire de l'avance forfaitaire est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance forfaitaire.

NB: conformément à l'article 105 du CMP les deux parties peuvent d'un commun accord substituer à la constitution d'une garantie à première demande celle d'une caution personnelle et solidaire

6. Délai d'exécution

La prestation devra être réalisée en totalité au plus tard pour le : 30 AVRIL 2019

7. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au 1° me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation.

Fait à _____, le _____

MAI 2019
Le contractant,
(cachet et signature)

C. Réponse de l'administration

La présente offre est

Fait à Sainte-Catherine, le

2019

Alain VAN GHELDER, Maire de Ste Catherine
(personne responsable du marché)

D. Notification du marché au titulaire

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

Reçu à titre de notification une copie du présent marché

A _____, le _____ 2019

Signature du titulaire
(cachet)